



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

Le **jeudi 17 mai 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Martine LANGLOIS à François CRAMILLY, François LANGLOIS à Sébastien PETIT, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Tony LACROIX à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA à Jean Marie ALINE

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BOURSE AUX PERMIS 2018 - CANDIDATS RETENUS - CM/18/062

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en date du 29 janvier 2018, la ville du Trait a décidé de renouveler la mise en place du dispositif « la bourse au permis de conduire » pour la quatrième année consécutive.

Il s'agit de financer le permis de conduire à 10 jeunes de la ville du Trait, âgés de 18 à 25 ans, en contrepartie d'une mission d'intérêt citoyen sous la forme d'un chantier collectif.

Ce dernier est supervisé par le Service Cadre de Vie de la ville d'une part et d'une mission spécifique plus individuelle d'autre part permettant une immersion dans d'autres fonctions en vue de découvrir des missions complémentaires (service à la personne, administrative, accueil). Ces missions devront être encadrées par un tuteur dans la mesure des capacités d'accueil des services concernés.

L'organisation proposée s'articulera suivant une période de deux semaines en chantier collectif pour favoriser la cohésion du groupe et une période de deux semaines plus individualisée s'appuyant sur les aptitudes des candidats retenus.

L'ensemble de ces missions, avec le concours du centre social « La Zertelle » via le Bureau Emploi Formation et du Service Cadre de Vie de la ville, se déroulent sur 4 semaines à 35h, du 2 au 27 juillet 2018.

En date du 18 avril 2018, une commission d'attribution s'est réunie afin d'étudier l'ensemble des dossiers de candidature reçus.

Tous ont rempli ce dossier dans lequel ils ont explicité leur situation familiale, sociale, professionnelle et leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire et l'intérêt porté à la participation d'une mission d'intérêt citoyen.

Tous ont été reçus par des élus dans le cadre d'un entretien physique afin de compléter leurs expressions écrites.

Les critères d'étude des dossiers et des entretiens étaient les suivants :

- **Financier** : portant sur les revenus personnels du candidat et selon sa situation familiale (le caractère non imposable a été privilégié) ;
- **Insertion** : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire ;
- **Citoyen** : tenant en compte de l'engagement du candidat à s'investir dans un chantier collectif d'intérêt général et de sa motivation.

Cette étude a été réalisée de façon anonyme, les membres de la commission ne connaissant pas l'identité des postulants.

Les membres de la commission ont aussi fait leur choix en essayant de respecter la parité entre les sexes.

Parmi les 15 candidatures reçues, 3 ont été réputées non éligibles et 10 candidatures ont été retenues.

Toutefois, si des personnes de la liste initiale venaient à se désister, 2 candidats sur liste d'attente pourront être rappelés pour bénéficier de cette bourse au permis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la bourse aux permis aux personnes suivantes :

Liste Initiale :

- Monsieur Steven ADAM
- Madame Alicia Aoustin
- Madame Mégane BAUDRIBOS
- Monsieur Alexis BOURALY
- Madame Emilie DENIS
- Madame Anaïs HEDIN
- Madame Tatiana LECOMTE
- Madame Francesca PIONNIER
- Madame Chloé ROSE
- Monsieur Nicolas VIRION

Liste d'attente dans l'ordre de préférence:

- Monsieur Gabriel BODELLE
- Monsieur Benjamin Aoustin

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une bourse au permis de conduire aux personnes nommées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la délibération n° CM/18/013 du 29 janvier 2018 relative à la bourse au permis,

VU la tenue de la commission d'attribution du 18 avril 2018,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDÉRANT que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes.

APPROUVE l'attribution d'une bourse au permis de conduire automobile aux personnes nommées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 23/05/2018

Reçu en préfecture le 23/05/2018

Affiché le



ID : 076-217607092-20180517-878_CM_18_062-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte avec l'ensemble des personnes mentionnées ci-dessus.

Fait au Trait, le 18 mai 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

